COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 285 AVRIL 2018

Site internet: www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter: mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h
mardi de 16 h à 19 h
vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 3 avril 2018 :

<u>Etalent présents</u>: M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme HERNANDEZ Anne, M. VENOT Gilles, M. GILOT Daniel et M. LECUELLE Alain.

Absent: M. CHAINARD Daniel.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018 a été validé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

Le conseil municipal adresse tous ses remerciements à M. Gilles VENOT pour tous les services rendus bénévolement durant l'absence de M. Bertrand BARRAUX, adjoint technique. Il a réalisé de nombreuses tâches : nettoyage des regards et des avaloirs d'assainissement, mise en place de la remorque, contrôles techniques des véhicules, ramassage des poubelles et transport scolaire à l'interclasse.

M. VENOT Gilles a rendu compte des visites techniques des véhicules :

- les plaquettes de frein du minibus ont été changées ainsi qu'une ceinture de sécurité qui était usagée.
- la camionnette présente de nombreux points de corrosion et risque ainsi d'être refusée au prochain passage technique compte tenu des nouvelles dispositions entrant en vigueur prochainement. Il faudra prévoir son remplacement dans un avenir proche.

M. VENOT Gilles a participé à l'Assemblée Générale du Comité Territorial du Sud Chalonnais du SYDESL qui s'est déroulée le 29 mars 2018. Au cours de cette réunion, M. DESSOLIN Joël, Président, a présenté le programme de travaux pour 2018 : pour notre commune, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Naubey. Mme BOUCHARD Isabelle a participé à une réunion du syndicat des eaux au cours de laquelle a été annoncé le projet de convention pour l'entretien et le pesage (calcul des débits) des poteaux incendie proposé par la SAUR. Cette prestation de service pour le matériel de protection incendie sera désormais à la charge des communes : 47 € HT par poteau et par an ; 9 poteaux sont installés sur le territoire de la commune.

A compter du 2 mai 2018, M. BROQUTÉ Emmanuel sera employé sous contrat à durée déterminée pour remplacer l'agent titulaire en congé maladie.

Communication

Mme GALLAND Claudette vous informe que le rendez-vous pour la cérémonie du 8 mai 1945 est fixé à 9 h 45, place de l'Eglise. Elle sera suivie d'un vin d'honneur.

Ecole

Mme HERNANDEZ Anne a participé à la réunion du SIGEM au cours de laquelle le compte administratif 2017 a été validé et le financement des travaux à venir a été étudié : changement des fenêtres et travaux d'étanchéité sur la toiture terrasse.

CCSCC

Compte tenu du résultat déficitaire des comptes de la CCSCC (-600 000 €), et contrairement à l'annonce faite dans le précédent bulletin, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer une augmentation de 2 % sur les taux des taxes directes locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi intercommunal (Plan Local d'Urbanisme), la prochaine réunion de secteur se tiendra le 26 avril 2018 à MOROGES.

Il est rappelé qu'un registre de concertation du public est à votre disposition en mairie.

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales, soit :

Taxe d'habitation : 10.79 %
Taxe foncière bâti : 16.73 %
Taxe foncière non bâti : 39.69 %

Le produit attendu s'élève à 109 424 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices relatives aux diverses exonérations d'un montant de 7 964 €.

Le produit de la taxe professionnelle est entièrement perçu par la communauté de communes qui le répartit sur les communes membres en fonction de la situation arrêtée lors du passage à la TPU.

Pour cette année, la commune percevra la somme de 27 604 €.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal a décidé d'attribuer pour 2018 les subventions suivantes :

ADMR	200
Centre Anticancéreux	100
Comité des Fêtes	155
Association Chrysalyde	155
Association Récré'actions	155
Association « les Pies Jacasses »	155
Association « la Compagnie du Bonheur Vert »	155
Association « les Echos de la Couramble »	155
ADIL	70
France ADOT 71 (don d'organes)	70
Mission locale	70
Amicale des Sapeurs Pompiers	92
La Fraternité	92
Donneurs de Sang	92
Anciens Combattants	46
FNACA	46
Les Restaurants du Cœur	46
DDEN	31

BUDGETS PRIMITIFS 2018

TOTAL

Après présentation des budgets prévisionnels 2018, le Conseil Municipal les a approuvés à l'unanimité (voir détail en fin de bulletin)

1 885 €

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à 2 500 € le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter du 16 avril 2018 pour l'ensemble des immeubles qui vont se raccorder au réseau public de collecte des eaux usées : constructions neuves, réhabilitation d'anciens bâtiments.

DIVERS

DÉCÈS

M. Charles Jean JOBLOT, ancien Conseiller Municipal de 1989 à 2001, père de M. Jean-Charles JOBLOT, Président du Comité des Fêtes, est décédé le 4 avril 2018 à CHALON SUR SAONE.

Toutes nos condoléances sont adressées à son épouse, ses enfants et sa famille.

ENQUÊTE INSEE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'INSEE réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée des beaux jours, il est rappelé les dispositions de l'arrêté préfectoral de juillet 2011 : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...) sont réglementés et ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures, les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures seulement.

BRULAGE DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle son arrêté du 3 juin 2004 et l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2012 interdisant tout brûlage de déchets sur les propriétés privées : herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures....

Les résidus d'élagage, taille de haies, arbustes et de débroussaillage peuvent être déposés dans la remorque mise à disposition selon le calendrier joint.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organise un vide grenier le 27 mai 2018.

A cette occasion, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :

- place de la Liberté
- place de l'Eglise
- rue Emiland Gauthey, depuis la RD 125 jusqu'à l'intersection avec la rue des Moirots.
- rue des Moirots, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'au n° 8 de la rue des Moirots (propriété de M. Gaillard Dominique)
- rue de la Ramalle, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 13 avril 2018.

ANNONCE

La mairie est régulièrement sollicitée afin de savoir si des logements locatifs sont disponibles sur notre commune. Les propriétaires de logements vacants peuvent se faire connaître en mairie pour une mise en relation avec les demandeurs.

COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD - CA 2017 et BP 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	réalisé 2017	BP 2018
Repas scolaires	7 500	8 524,30	8 500
Contribution urbanisme	2 772	0,00	
Eau	750	572,01	
Electricité	5 000	6 017,50	
Combustible	7 500	7 555,35	
Carburant	2 500	3 261,42	
Produits de traitement	0	0,00	
Fleurissement	1 500	429,63	
Fournitures d'entretien	1 000	604,46	
Fournitures de petit équipement	10 000	9 265,73	
Fournitures de voirie	3 500	484,45	
Vêtements de travall	500	179,83	
Fournitures administratives	1 000	628,52	
Livres pour la bibliothèque	650	401,66	
Fournitures scolaires	2 500	2 251,87	
Locations immobilieres (atelier + grange)	4 300	4 199,50	
Locations mobilières	2 500	35,12	
Charges locatives (remb. Taxes OM + eau/électricité)	400	828,55	
Entretien de bâtiments publics	2 000	5 509,96	
Entretien d'autres bâtiments	1 000	1 004.91	
Entretien voiries	9 000	2 633,40	1 111
Entretien réseaux	1 000		
Entretien matériel roulant	5 000	0,00	
Entretien autres biens mobiliers	1 500	5 756 ,83	
Maintenance (photocopieur - informatique - ascenseur)	5 700	513,05	
Prime d'assurance		7 047,35	
Documentation générale (urbanisme pratique+la vie communale)	4 200	4 212,69	
Indemnité comptable		708,40	
Clé électronique	500	344,65	400
Transport piscine	50	96,00	52
Publications	1 000	750,00	
Fêtes et cérémonies	500	0,00	200
Annonces (référencement commune annuaire)	3 500	2 199,05	3 500
Déplacements professionnels	210	206,40	210
Frais d'affranchissement	100	156,16	150
Frais de télécommunications	600	485,09	600
Service bancaire TIPI	2 600	2 350,02	
Cotisations (e-bourgogne/SPA/ATD/RGV/FRS/AMSL)	20	15,10	20
NAP + RPI	1 600	1 289,28	
Taxes foncières	25 000	3 577,80	
Taxes foncieres	2 100	2 068,00	2 100
Charges à caractère général	121 752	86 164,04	111 424
Autre personnel extérieur (travall et services)	4 300	4 261,83	0
Cotisations CDG et CNFPT	1 200	1 150,05	1 200
Cotlsations journée solidarité	200	214,00	220
Rémunération personnel titulaire	59 000	56 412,76	60 000
Rémunération personnel non titulaire	7 000	8 018,92	20 000
Rémunération CAE	11 500	10 098,72	20 000
Cotisations à l'URSSAF	16 000	13 491,00	16 000
Cotisations caisses de retraite	15 000	14 167,18	15 000
Cotisations POLE EMPLOI	1 100		
Assurance du personnel	4 000	1 145,00	1 200
FNCSFT		3 273,26	3 500
Cotlsation MNT + CNAS	600	603,00	650
Médecine du travail	1 100	1 063,79	1 100
Formations	200	316,72	350
1 Officialis	300	130,00	300
Charges de personnel	121 500	114 346,23	119 520

Opérations d'ordre (vente terrain) Dépenses imprévues	1 050		434 2 885
Virement section d'investissement	81 800		75 000
Dotations aux amortissements	2 100	2 100,00	2 102
Indemnités élus	12 000	12 069,60	12 100
Cotisations retraite élus	500	506,00	510
Formation élus	0	50,00	50
Contributions organismes de regroupement	16 000		
** SIGEM		14 680,75	22 000
** SYDESL		4 506,32	1 000
Autres dépenses obligatoires	1 500	912,80	1 500
Subvention CCAS	1 000	1 000,00	1 600
Subventions	2 000	1 885,00	2 000
Autres charges de gestion courante Titres annulés (CIGAC)	33 000	35 610,47	40 760 10
Charges financières (Intérêts des emprunts)	10 345	10 344,87	9 086
TOTAL DES DEPENSES	371 547	248 565,61	361 221

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	réalisé 2017	BP 2018
Excédent antérieur	75 874		55 041,31
Remboursement sur rémunération du personnel	7 600	6905,96	15 000
FCTVA	1 450	1454	1 200,69
Concessions cimetière	200	66,67	200
Redevance occupation du domaine public	1 100	1 166,03	1 100
Tickets de cantine et garderie	8 000	8 144,50	8 000
Remboursement chauffage salle	200	240,00	250
Autres produits divers (valsselle)	300	324,80	320
Contributions directes	108 218	107 956,00	109 424
Compensation CCSCC - 9968 € SDIS	27 604	27 604,93	27 604
fonds péréquation communale	0	655,00	650
Taxe sur les pylônes électriques	32 417	32 417,00	33 110
Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 500	12 556,84	12 500
Dotation forfaltaire	30 000	29 520,00	29 257
Dotation solidarité rurale	9 500	10 156,00	10 200
Dotation de péréquation	3 000	3 672,00	3 700
Dotation aux élus locaux	2 962	2 962,00	3 000
Fonds amorçage NAP	1 200	816,67	0
Subventions du département (transport scolaire)	1 200	1 553,75	1 500
Participations diverses	14 300		
* Moroges : cantine		5 976,60	6 000
* Moroges : NAP		1 195,63	0
* VZ DYNAMIC : location mini bus		994,50	0
* CCSCC : location mini bus		270,40	300
* Rugby : location mini bus		2 616,85	2 500
* CAF : prestations ALSH		2 422,99	2 500
Compensation spécifique TP	1	1,00	0
FDTP	6 000	6 193,99	6 200
Compensation TF	5 410	5 410,00	4 743
Compensation TH	3 111	3 111,00	3 221
Frais élections	400	296,92	0
Revenu des immeubles	20 500	21 333,21	21 500
Charges locatives	1 500	2 219,34	2 200
Mandat annulé CIGAC		82,06	1
Remboursement sinistres		1 985,25	
TOTAL DES RECETTES	371 547	302 281,89	361 221,00

commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Prévision des investissements 2018

dépenses	prévisions
déficit 2017	71 489,54
remboursement des emprunts (capital)	37 079
terrain (RAR)	7 100
voirie : allée du city (RAR)	8 691
voirie: les Moirots (RAR)	12 420
voirie : route des Montots (RAR)	10 713
volrie : les Morajoux (dont 1676 en RAR)	9 717
voirie: VC N° 7	6 240
voirie : le Champ d'Orge	4 048
voirie (complément)	6 000
voirle 2018 : maîtrise d'œuvre	2 000
travaux bâtiment mairie : changement chaudière	13 000
travaux bâtiment mairie : isolation combles	5 000
travaux bâtiment école/garderle/logement : chaudière	22 000
travaux bâtiment école/garderie/logement : fumisterie	4 500
travaux bâtiment garderie/logement : isolation combles	6 500
colombarium cimetière : 2 alvéoles	1 530
Eglise : grillage vitrail côté école	1 674
Eglise : réfection vitrail	322
Eglise : électricité	1 210
Dépenses imprévues	6 374,46
TOTAL	237 608,00

recettes	prévisions
Affectation résultat fonctionnement	74 549,54
virement de la section de fonctionnement	75 000
FCTVA (récupération TVA sur investissements 2017)	9 450
Taxes d'aménagement	221,46
Vente parcelle B 417	433
subvention intempéries (RAR)	37 540
financement travaux par CEE	33 178
subvention conseil départemental	4 700
opérations d'ordre (vente terrain)	434
amortissement	2 102
TOTAL	237 608,00

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Assainissement : budget primitif 2018

Dépenses d'Investissement

Remboursement des emprunts (capital) Elaboration d'un schéma directeur Travaux Dépenses Imprévues	4 077,00 € 15 980,00 € RAR 84 860,00 € 0,00 €
Amortissement des subventions	3 571,00 €

TOTAL 108 488,00 €

Recettes d'Investissement

Excédent antérieur	7 863,12 €
Affectation en réserves	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	82 550,00 €
FCTVA	650,88 €
subvention Conseil Départemental	1 971,00 € RAR
subvention Agence de l'Eau	7 050,00 € RAR
Amortissement des travaux	8 403,00 €

TOTAL 108 488,00 €

Dépenses de fonctionnement

Virement à la section d'investissement	82 550,00 €
Assistance technique	250,00 €
Frais bancaire	10,00 €
Dépenses imprévues	38,00 €
Entretien et réparation	1 000,00 €
Remboursement des emprunts (intérêts)	1 576,00 €
Rettachement des ICNE	-25,00 €
Amortissement des travaux	8 403,00 €
Redevance Agence de l'Eau	1 213,00 €

TOTAL 95 015,00 €

Recettes de fonctionnement

Excédent 2017	76 443,17 €
Redevances assainissement	15 000,83 €
Amortissement des subventions	3 571,00 €

TOTAL 95 015,00 €



PROJET DE DELIMITATION DE L'AIRE PARCELLAIRE DE L'APPELLATION D'ORIGINE

« CREMANT DE BOURGOGNE »

AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD DES PLANS DU PROJET D'AIRE PARCELLAIRE POUR MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE

Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 15/02/2018, ont été déposés en mairie, où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du

26/03/2018 au 26/05/2018 inclus

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, des réclamations éventuelles peuvent être formulées par les propriétaires ou exploitants ayant un intérêt légitime, par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) auprès de l'INAO à l'adresse suivante : INAO DIJON – 16, Rue du Golf – Bât. Bogey – 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse électronique suivante : INAO-DIJON@INAO.GOUV.FR.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 26/05/2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendezvous au site INAO DIJON (ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion — CAVB — 132- 134, Route de Dijon — 21200 BEAUNE le cas échéant) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Falt à Bisseysom Pruchand 22 man 2018

Maire : (Signature et cachet de la mairie)



INSCRIPTION

ECOLE MATERNELLE MOROGES

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2018 auront lieu en mairie de MOROGES:

偬 lundi 14 mai de 16h00 à 19h00

您 Jeudi 24 mai de 16h00 à 19h00

Vous pourrez ensuite vous rendre à l'école maternelle pour pendre contact avec la directrice.

sur rendez vous

Sont concernés les enfants nés en 2015 et les enfants nés avant le 3 septembre 2016.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Merci de contacter la mairie de Moroges pour choisir votre rendez vous (03.85.98.12.58).

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
Meruges	12 et 13 mai 2018
La Chapelle Saint Benoit	19 et 20 mai 2018
La Combe	26 et 27 mai 2018
La Ruée (vers la Pompe)	2 et 3 juin 2018
Place de la Liberté	9 et 10 juin 2018
La Roche	16 et 17 juin 2018
Cruchaud (croix)	23 et 24 juin 2018
La Brosse	30 juin et 1er juillet 2018

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler tous types de déchets à l'air libre

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter le secrétariat de mairie